

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR<br/>DU 14 SEPTEMBRE 2010</b></p> |
|--|

Présents :

Franck BARBIER  
Chloé BEGLOT suppléante d'Aurore DOLAY  
Jean-Pierre BOGIALLA  
Ghislaine DENISSELLE  
Mathieu DESPALIER  
Laure FROISSART  
Cyril GARNIER  
Arnaud HUFTIER  
Philippe JOSPIN  
Bernard KAMINSKI  
Sandrine LEMAITRE  
Laurine SOUMIER

Excusés :

Sophie DICTUS (Pouvoir à Arnaud HUFTIER)

---

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 19/04/10

*Le compte rendu du conseil d'UFR du 19/04/10 est adopté à l'unanimité.*

2° Informations générales

F BARBIER présente les informations suivantes :

Il fait part des personnels ayant rejoint l'équipe pédagogique au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Il s'agit de Sébastien LETENEUR: PAST, Yoshimasa SAGAWA: ATER en biomécanique, Coralie SANCHEZ : ATER en physiologie et Antoine LECH : ATER en sociologie. E WATELAIN a obtenu un détachement.

Il rappelle que les élections du Président de l'université auront lieu le 20/09/2010. 4 candidats se présentent.

Il présente ensuite les calendriers de Licence et Master pour 2010-2011. Cette année, les 3 niveaux de licence suivent le même calendrier.

3°Collecte de la taxe d'apprentissage

Les montants promis étaient les suivants :

Hors quota : 18 825 €

Quota : 6 000 €

Les montants reçus au 09/09/2010 s'élèvent à 5 949,30 € hors quota.

#### 4° Décision budgétaire modificative n°3

G DENISSELLE procède à la présentation de cette DBM de rattachement qui sera la dernière de l'année.

Il s'agit de rattacher à cet exercice le complément du plan pluriannuel d'investissement ainsi que les crédits du projet PEC, des sommes liées à la taxe d'apprentissage et à la formation continue.

Les dépenses correspondantes sont affectées en investissement et en achats principalement.

#### 5° Demandes de subventions

**Association STAPS VA** : M DESPALIER procède à la présentation de la demande de subvention pour l'année 2010-2011. Il présente les actions prévues par l'association pour l'année. Parmi celles-ci figure un projet d'aide à l'accès des étudiants à la formation premier secours, certification qui pourrait être intégrée dans le supplément au diplôme. Le montant total de la subvention demandée est de 3000€

C GARNIER pose la question de l'appartenance de l'association à la FEV qui est affiliée à la FAGE. M DESPALIER indique que la FEV représente la fédération des associations de l'Université de Valenciennes.

A HUFTIER demande des précisions sur le rôle de l'ANESTAPS et les réunions qu'elle organise.

C BEGLOT indique que l'association propose des formations pour les personnes nouvellement nommées dans les conseils et qui reprennent la gestion des associations.

M DESPALIER précise que les déplacements pour l'Assolianes et l'Interstaps ont été financés par le FSDIE pour partie et par les étudiants eux-mêmes.

F BARBIER propose d'attribuer une subvention à hauteur de 1 500€ dans un premier temps, de procéder à un bilan au cours du mois de novembre pour attribuer les 1 500€ restants demandés.

*Vote pour le versement de la première partie de la subvention 2010 de 1 500€*

*Adoption à l'unanimité*

#### 6° Modification du règlement du contrôle des connaissances

Ces modifications sont présentées par P JOSPIN. La modification principale a trait à l'instauration d'une note minimale de 5/20 pour toutes les unités d'enseignement sauf les pratiques des APSA et les stages. Il indique que ceci permet de diplômer des étudiants n'ayant pas d'unités d'enseignement qui auraient été négligées et compensées par d'autres.

M DESPALIER estime que cette règle incitera les étudiants à travailler davantage.

L SOUMIER pose le cas des étudiants qui ont des difficultés de compréhension de certains enseignements.

P JOSPIN répond que les études en STAPS sont pluridisciplinaires et qu'elles forment des étudiants devant obtenir des compétences validées dans ces différents domaines.

JP BOGIALLA abonde dans ce sens et ajoute qu'on ne doit pas compenser des faiblesses dans un domaine par des points supplémentaires dans un autre.

C BEGLOT demande ce qu'il advient en cas d'inscription dans une autre faculté.

P JOSPIN répond que ce sont les règles de calcul du nouvel établissement qui s'appliqueront.

*Vote pour la modification du règlement du contrôle des connaissances :*

*Ne prend pas part au vote : 0*

*Abstention : 0*

*Contre : 2*

*Pour : 11*

*La proposition de modification du règlement du contrôle des connaissances est adoptée.*

### 7° Questions diverses

C GARNIER demande s'il est possible de communiquer l'ordre du jour et les comptes rendus du conseil d'UFR au personnel de la FSMS.

F BARBIER répond que c'est possible.

C GARNIER demande que soit confirmée l'information donnée en conseil d'enseignement concernant le paiement des cours de master en heures de CM au lieu de TD.

F BARBIER répond que ceci a des conséquences financières importantes et que c'est la maquette qui fait foi dans la prise en compte des heures. Il n'existe pas de règle fixée à l'UVHC concernant la prise en compte des heures. Il est d'usage de considérer qu'en dessous d'un effectif de 24 étudiants il s'agit d'un TD et que passé ce nombre, le travail de l'enseignant est plus important, notamment si on prend en compte le travail de correction des copies.

C GARNIER procède à la lecture d'un courrier de J PILETTE concernant la participation d'un membre de la CAPH au conseil d'UFR. Le texte transmis est le suivant :

« Comme je l'ai demandé avant mon départ de la direction, je souhaite que soient modifiés les statuts de la FSMS afin d'exclure le représentant de la CAPH. Le manque d'intérêt que porte celui-ci à notre composante indique qu'il faut remplacer ce siège par un autre qui représentera sa structure de façon plus efficace.

Je rappelle que c'est moi qui ai insisté pour que la CAPH (par modification des statuts) soit présente à notre conseil d'UFR, contre l'avis de certaines personnes disposant d'une autorité à l'UVHC. Aujourd'hui je regrette ma décision. D'une part le représentant fait gravement défaut, il n'envoie même plus de pouvoir, et d'autre part, nous sommes totalement ignorés lors des événements organisés chaque année par cette communauté de communes (aucune invitation). Je suis d'ailleurs persuadé que si cela est fait, ils ne s'en rendront même pas compte. »

F BARBIER répond qu'on ne peut changer la composition des personnalités extérieures en cours de mandat. Il fera part de sa réponse au prochain conseil.

L SOUMIER demande la raison du passage du nombre des enseignements de polyvalence de licence 1 de 3 à 2 avec des disciplines imposées.

F BARBIER indique qu'en fonction du nombre d'inscrits, il n'était pas possible de conserver un fonctionnement identique à celui de l'an dernier.

P JOSPIN ajoute qu'au-delà du nombre, il s'agit de donner plus de poids à la spécialité à partir de la licence 2 pour aller chercher un supplément au diplôme. La part accordée à la pratique est moins importante car bien souvent les étudiants pratiquent déjà leur spécialité en dehors des heures de cours dispensées à la FSMS.

C BEGLOT s'inquiète de l'avenir du Master Enseignement en raison du nombre d'étudiants inscrits cette année et demande s'il y aura encore des Masters Enseignement à Valenciennes à court terme.

F BARBIER précise que l'habilitation vient d'être reconduite pour 4 ans à la FSMS.

La séance est levée à 19 heures.